



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin-GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

9.11. OBJET : IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 23 novembre 2020 de s'affilier à la S.C.R.L. IGRETEC, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'études techniques et économiques, sise à CHARLEROI, boulevard Mayence, n°1, et de souscrire et libérer une part de type "A1 communes" au prix de 6,20 euros ;

Vu sa délibération du 21 juin 2021 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales d'IGRETEC pour le reste de la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD, Echevine, Sandrine CRUSPIN, Christine BODART, Gwendoline WILLIQUET et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 15 novembre 2022 d'IGRETEC annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le jeudi 15 décembre 2022, à 17h30, en ses locaux ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Dernière évaluation du Plan Stratégique 2020-2022 et Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Récapitulation de SODEVIMMO ;
4. Tarification des missions In House.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022 :

Point 1 : Affiliations/Administrateurs

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Dernière évaluation du Plan Stratégique 2020-2022 et Plan Stratégique 2023-2025

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Récapitulation de SODEVIMMO

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Tarification des missions In House

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

Ce vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 15 décembre 2022, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec le même point à l'ordre du jour, si celle du 15 décembre 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C.R.L. IGRETEC, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'études techniques et économiques, sise à CHARLEROI, boulevard Mayence, n°1, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre faisant fonction

Vincent SAMPAOLI

